



RAPPORT SUR L'ACCESSIBILITÉ DES ÉLECTIONS COMMUNALES 2018 EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Une initiative de Bruxelles Pouvoirs locaux

CAWaB – Collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles

Siège social : Rue de la Fleur d'Oranger 1/213 – 1150 Bruxelles

Siège d'exploitation : Rue de la Pépinière 23 – 5000 Namur

Tel : +32 (0)81/13.97.87 - info@cawab.be - www.cawab.be

Table des matières

Introduction	2
Analyse globale des résultats.....	4
A. Informations générales.....	4
Volume et date des réponses.....	4
Moyens de collecte des réponses.....	4
Participation au sondage par commune	4
Personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap.....	4
Procédures de vote.....	5
B. Transport.....	6
Moyens de locomotion	6
Taxibus.....	6
C. Accessibilité à l'extérieur et à l'entrée.....	7
Parking.....	7
Entrées du bâtiment et du bureau de vote	7
D. Accessibilité dans les locaux de vote	7
Signalétique.....	7
Circulation dans les bureaux de vote.....	8
Chaises de repos.....	8
Membres des bureaux de vote	8
E. Accessibilité dans l'isoloir	9
Difficulté ou facilité de vote	9
Isoloir.....	10
F. Remarques des répondants.....	10
Propositions pour améliorer l'accessibilité des élections.....	10
Brochure.....	11
Conclusion et recommandations du CAWaB.....	11

Introduction

En vue des élections communales du 14 octobre 2018, la Région bruxelloise et les communes ont mis en place diverses mesures afin de permettre à tous les citoyens, y compris les personnes à mobilité réduite, de prendre part dans les meilleures conditions au processus électoral. En effet, rappelons que la Belgique est signataire de la Convention des Nations unies relatives aux droits des personnes handicapées, dont l'article 29 garantit la participation à la vie politique.

Ainsi, pour permettre à tout citoyen de se rendre sans encombre au bureau de vote le jour des élections, certaines communes ont organisé un **service de transport adapté**. Le service Taxibus de la STIB était également exceptionnellement disponible le dimanche 14 octobre. Par ailleurs, des associations de transport accompagné (e.a. via Alteo) étaient disponibles le jour des élections pour se rendre aux urnes.

En ce qui concerne l'accessibilité des bureaux de vote, les communes ont mis à disposition des PMR au moins un **isoloir adapté** par centre de vote. Les PMR avaient en outre la possibilité de **se faire accompagner dans l'isoloir ou de voter par procuration** si elles le jugeaient nécessaire.

Un groupe de travail pour l'accessibilité des élections a été créé un an avant les élections. Il rassemblait des représentants du Cabinet du Ministre-Président Rudi Vervoort, de Bruxelles Pouvoirs locaux, du CAWaB (Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles) et d'Unia. Ce groupe de travail a établi plusieurs actions à mettre en place afin de faciliter l'accès des élections.

Premièrement, l'administration des Pouvoirs locaux a édité une [brochure d'information](#) à destination des PMR pour leur faciliter l'accès au vote et aux bureaux de vote, en partie rédigée en Facile à lire et à comprendre. Bruxelles Pouvoirs locaux (BPL) a également réalisé une [vidéo en langue des signes](#) pour présenter les élections du 14 octobre et les mesures mises en œuvre à destination des PMR. Ces deux outils de communication ont été validés par le groupe de travail.

Lors de la Fête de l'Iris, BPL tenait également un stand au Parlement bruxellois, visant à informer de façon ludique sur les élections communales et le vote électronique. Des nouvelles machines à voter étaient ainsi mises à disposition de quiconque voulait les tester et s'entraîner à l'exercice du droit de vote. Des personnes en situation de handicap mental ont été invitées via des membres du groupe de travail. Dans le même but, les communes étaient invitées à mettre ces machines à disposition des électeurs avant les élections.

BPL a diffusé une circulaire sur l'accessibilité le 14 octobre, qui a été relue et commentée par le groupe de travail.

Enfin, avec l'aide de Passe-Muraille et du CAWaB, la Région bruxelloise a réalisé un [guide pour l'accessibilité du processus électoral aux PMR](#), à destination des autorités publiques, des élus et de tous les membres des bureaux de vote. Cette brochure donne des conseils pratiques et techniques pour l'accueil des PMR (en fonction de chaque handicap) et la mise en accessibilité des sites électoraux.

Afin d'évaluer ces mesures et l'accessibilité des élections du 14 octobre, la Région bruxelloise, par le biais de Bruxelles Pouvoirs locaux, a créé un sondage en ligne à destination des PMR. Le CAWaB a été chargé d'en analyser les résultats.

Le but de cette initiative est de continuer à améliorer l'expérience de vote et la participation aux élections de tous les Bruxellois à mobilité réduite, notamment en vue des élections régionales, fédérales et européennes de mai 2019.

L'enquête n'a été diffusée qu'à partir du 14 octobre. Une diffusion préalable aurait probablement permis un meilleur taux de participation. La dernière réponse a été enregistrée le 10 décembre 2018.

Analyse globale des résultats

A. Informations générales

Volume et date des réponses

Au total, 121 personnes ont répondu au sondage. 85% sont allées au bout du questionnaire, toutes ne répondant cependant pas à l'entièreté des questions (5 personnes ont ignoré la plupart des questions). Pour l'analyse des résultats, nous ne prenons en compte que les réponses des personnes qui ont terminé le questionnaire et qui habitent bel et bien en Région de Bruxelles-Capitale¹, soit 95 personnes.

La majorité des répondants (55 personnes) ont complété le sondage le lendemain des élections, soit le 15 octobre 2018. 24 personnes l'ont fait une semaine plus tard, soit le 22 octobre 2018.

Moyens de collecte des réponses

71 personnes ont répondu via Bruxelles Pouvoirs locaux ([site de BPL](#), [sites des communes](#), [page Facebook des élections](#)), 26 via le site web du CAWaB et de ses membres, 24 via la page Facebook du CAWaB.

Participation au sondage par commune

Les communes qui comptent le plus de répondants sont Uccle (12), Woluwe-Saint-Lambert (10), Schaerbeek (9) et Molenbeek (8).² Aucun habitant des communes de Ganshoren et Berchem-Sainte-Agathe n'a répondu au sondage.

Personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap

27,37% des répondants au sondage (26 personnes) ne sont pas en situation de handicap et/ou à mobilité réduite. 72,63% (69 répondants) le sont.

Parmi les types de difficultés rencontrées, on note : difficultés à se déplacer, à marcher, déplacements en chaise roulante, avec des béquilles ou rollator, impossibilité de rester debout longtemps, problèmes d'équilibre, de vue ou d'audition, maladies mentales, etc.

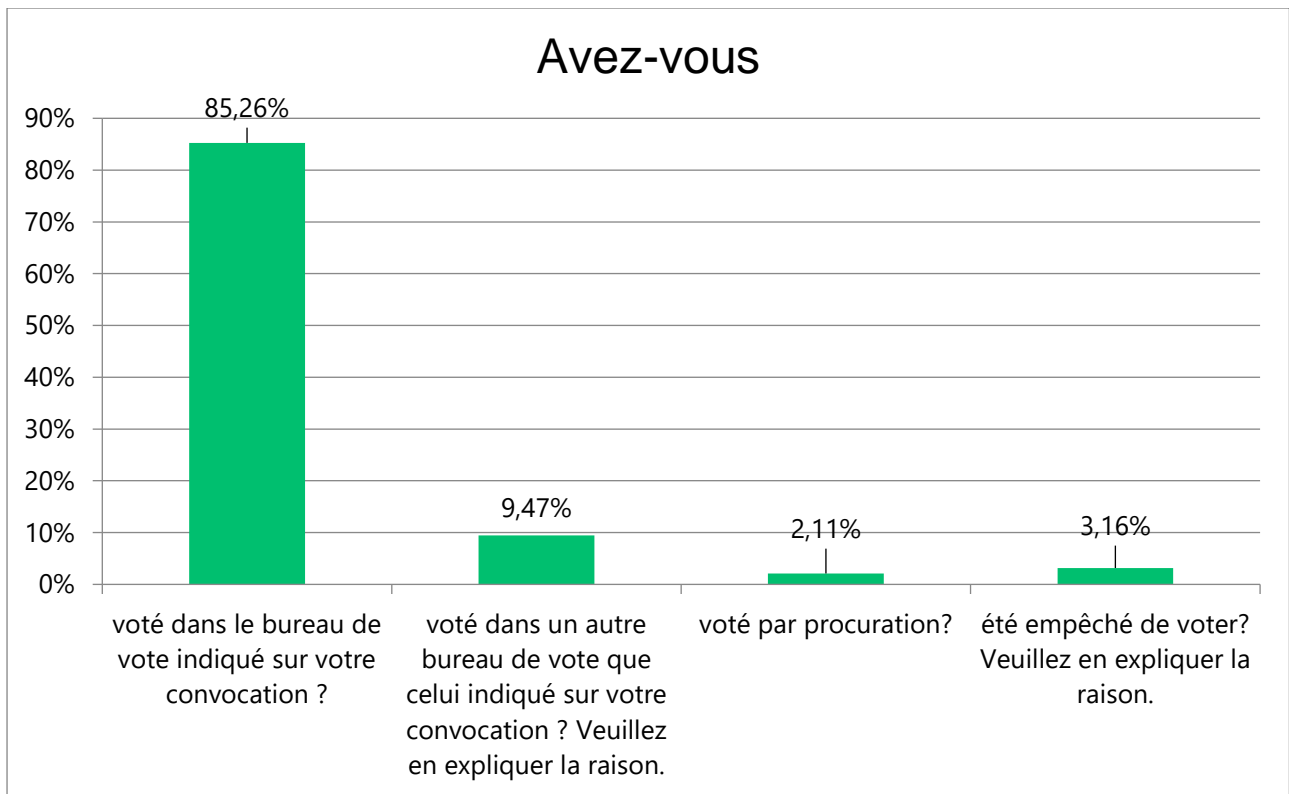
« Je suis enceinte de 8 mois et demi. » ; « J'ai beaucoup de mal à rester debout car je suis atteinte d'amyotrophie paravertébrale. » ; « M'étant cassé le pied le vendredi 12/10, je me suis retrouvée à devoir voter avec mon plâtre et mes béquilles. »

La quasi-totalité des participants ont répondu eux-mêmes au sondage ; seule une personne a répondu pour un proche en situation de handicap (soit sa mère qui a « *un grave problème d'équilibre dû à une forte déformation d'un genou et ne peut se déplacer sans rollator ni rester debout sur place* »).

¹ 8 personnes ont répondu au sondage alors qu'elles habitent en dehors de la RBC.

² La Ville de Bruxelles dont font partie Bruxelles-Ville (6) et Laeken (1), Schaerbeek (9), Etterbeek (6), Ixelles (5), Saint-Gilles (5), Anderlecht (4), Molenbeek (8), Koekelberg (1), Jette (3), Evere (6), WSP (5), Auderghem (7), Watermael-Boitsfort (2), Uccle (12), Forest (3), WSL (10), Saint-Josse (2)

Procédures de vote



La majorité des répondants (85,26% soit 81 personnes) a voté dans le bureau de vote indiqué sur sa convocation.

« Aucun obstacle ne s'est dressé pour voter. Ni la distance (école dans ma rue), ni les marches (salle au rez-de-chaussée), ni la file d'attente (personne), ni l'isoloir (bien large, possibilité de s'appuyer sur la tablette), ni l'attente (peu de monde et grande coordination du personnel) n'ont posé de problème. »
(Un électeur qui éprouve des difficultés pour marcher)

Toutefois, 3,16% (trois personnes) ont été empêchées de voter. Voici les raisons évoquées :

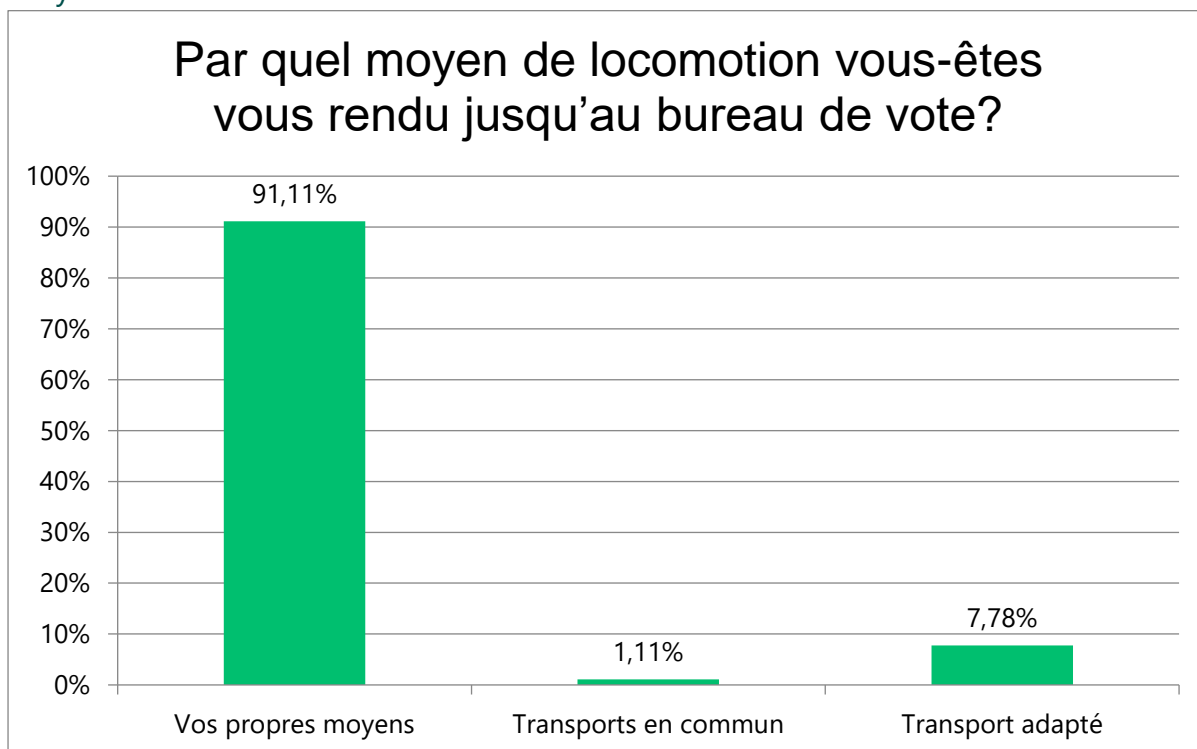
- *« J'ai voulu voter par procuration mais cela m'a été refusé du fait que la demande de procuration n'était pas signée (tous les documents ont été présentés par mon épouse), alors que ma carte d'identité mentionne que je suis dispensé de signature. »*
- *« Certificat médical »³*
- *« J'ai reçu une plainte concernant l'accessibilité pour les fauteuils roulants. »*

2,11% (deux personnes) ont voté par procuration *« pour plus de facilité »*. 9,47% (neuf personnes) ont voté dans un autre bureau de vote que celui indiqué sur leur convocation car : le bureau qui leur avait été attribué au départ n'était pas adapté aux PMR ; ils ont préféré voter dans un isoloir adapté ; il y avait des problèmes informatiques ; des marches les empêchaient d'accéder à leur bureau de vote.

³ Cette personne a un problème d'équilibre et ne peut rester debout.

B. Transport

Moyens de locomotion



La plupart des répondants (91,11%, soit 82 personnes) s'est rendue aux bureaux de vote par ses propres moyens : à pied, en chaise roulante, accompagné/aidé d'un proche, déposé en voiture par un voisin, etc.

Seule une personne – 1,11% - s'est déplacée en transports en commun.

Les 7 personnes (7,78%) qui ont utilisé un transport adapté ont bénéficié d'un service communal, du Taxibus ou d'une voiture adaptée privée.

62,22% des répondants (56 personnes) déclarent ne pas avoir rencontré de problème pour trouver un moyen de locomotion, contre 3,33% (3 personnes), les autres ayant sélectionné pour cette question l'option « sans objet ».

« Le bus de la STIB n'avait pas sa rampe d'accès pour chaise roulante en état de fonctionnement, des passagers m'ont hissé à bord. » (Une personne qui se déplace en chaise roulante)

Taxibus

58,89% (53 personnes) n'étaient pas au courant que le service Taxibus de la STIB était disponible exceptionnellement un dimanche, pour les élections, contre 41,11% (37 personnes) qui l'étaient. Pour autant, seuls 6,15% des répondants (4 personnes) y ont eu recours.

« L'info sur le service Taxibus m'est parvenue deux jours avant les élections. » (Une personne malvoyante)

C. Accessibilité à l'extérieur et à l'entrée

Parking

26,67% des répondants (24 personnes) ont noté l'existence d'un parking pour PMR à proximité de l'entrée des bureaux de vote. 26,67% (24 personnes) ont noté l'inverse. 46,67% (42 personnes) n'ont remarqué ni l'un ni l'autre.

30% (27 personnes) ont pu accéder facilement à ce parking, contre 16,67% (15 personnes). Ces derniers ont justifié leur réponse par : un manque de place, un éloignement trop important du parking par rapport à l'entrée, un mauvais revêtement du sol, un risque de chute, la présence d'une marche, etc.

« La rue était occupée par des voitures de police et le reste des emplacements bloqués par des rubans de la police. » (Une électrice qui se déplace difficilement et ne peut rester debout longtemps)

Entrées du bâtiment et du bureau de vote

81,11% des répondants (73 personnes) ont déclaré que les entrées du bâtiment et des bureaux de vote étaient accessibles, contre 18,89% (17 personnes).

Ceux qui ont estimé que les entrées n'étaient pas accessibles ont notamment donné comme raison la présence d'une foule, un risque de bousculades, la présence de marches, d'escaliers, d'une rampe amovible impraticable, d'une porte trop étroite ou d'un plan dangereusement incliné. Certains ont relevé l'existence d'entrées accessibles mais un manque d'information à ce sujet.

Certaines personnes ont pu s'en sortir grâce à l'aide des autres électeurs ou du personnel (apparemment pas toujours formé), mais ont regretté dès lors de ne pouvoir être tout à fait autonomes.

« Pour les personnes en chaise roulante : aire de rotation insuffisante entre la fin du plan incliné et les barrières croisillons. Pour une personne déficiente visuelle : le plan incliné avec vide entre le plan et le sol pose problème et retarde le moment où l'on est informé par la canne de la présence de l'obstacle. »
(Une personne malvoyante)

D. Accessibilité dans les locaux de vote

Signalétique

80% des répondants (72 personnes) se sont dit satisfaits de la signalétique (fléchage, indication du bureau de vote, panneau d'instructions...) présente sur l'ensemble du site électoral. Par contre, 20% (18 personnes) se sont déclarés insatisfaits car les panneaux étaient écrits en caractères trop petits, étaient inexistantes, insuffisantes, placés trop hauts ou sur le côté (pour être vus par une personne en chaise roulante, de petite taille ou qui a un champ de vision très restreint), car il n'y avait aucun repère tactile prévu au sol ou car ils ont dû demander de l'aide à quelqu'un pour trouver leur chemin.

« J'ai été satisfaite de la signalétique mais le chauffeur du car m'a donné le bras et m'a conduit jusqu'à l'intérieur du bureau. » (Une électrice qui a des difficultés pour marcher)

Circulation dans les bureaux de vote

78,89% (71 personnes) ont estimé que la circulation dans les bureaux de vote était aisée, contre 21,11% (19 personnes). Ces derniers ont déploré le manque d'espace, la présence de trop de monde, des isolements pour PMR mal placés ou encore, des couloirs trop étroits, bondés ou encombrés.

« Six isolements avec l'isolement pour personne à mobilité réduite derrière entre les meubles de la classe. Il était très difficile de circuler ! » (Un électeur dont la mobilité est réduite à 50% des membres inférieurs)

De plus, l'aide et l'accueil des assesseurs ont été plusieurs fois remarqués et appréciés.

Chaises de repos

La moitié des répondants (45 personnes) a estimé qu'il n'y avait pas assez de chaises de repos disponibles pour les PMR dans les files d'attente.

Membres des bureaux de vote

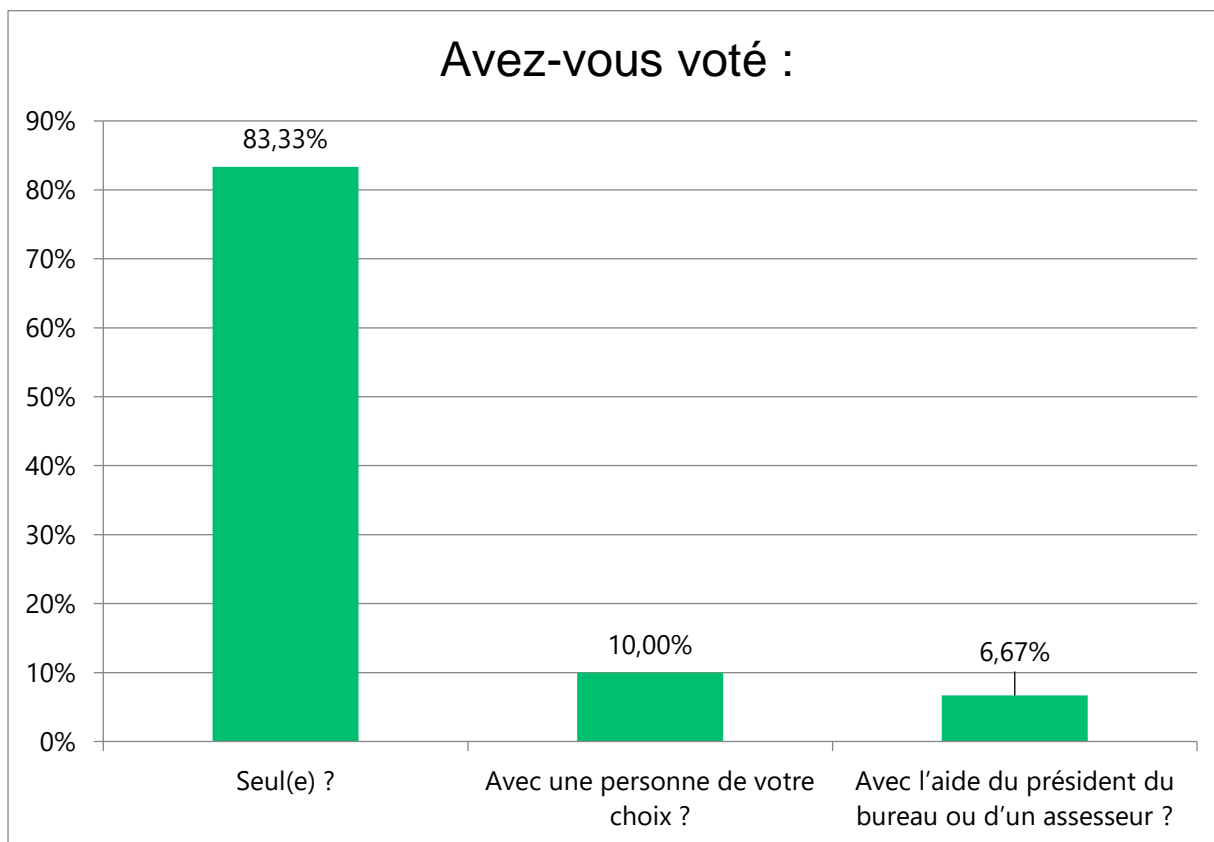
La majorité des répondants (90% - 81 personnes) a trouvé que les membres des bureaux de vote étaient attentifs à leurs besoins. Certaines personnes ont été « prises en charge » dès leur arrivée et accompagnées à leur bureau de vote.

Mais d'autres ont signalé que malgré la bonne volonté des membres, ceux-ci n'étaient pas toujours bien informés, formés ou manquaient de temps pour répondre à leurs questions ou leur porter assistance. En résultait alors l'obligation de se débrouiller seules ou de demander de l'aide à une tierce personne.

« J'ai dû demander une chaise pour faire la file devant le bureau 13 pour reprendre du souffle et pouvoir continuer à marcher ensuite. Dans le bureau même on aurait dû me signaler l'isolement assis. »
(Un électeur qui se déplace avec des béquilles)

E. Accessibilité dans l'isoloir

Difficulté ou facilité de vote



83,33% des répondants (75 personnes) ont voté seuls, 10% (9 personnes) ont voté avec une personne de leur choix et 6,67% (6 personnes) ont voté avec l'aide du président du bureau ou d'un assesseur. Le sondage n'indique pas si un électeur s'est vu refuser l'accompagnement.

86,67% (78 personnes) ont voté sans difficulté. Les 13,33% restants (12 personnes) ont déploré le fait de ne pouvoir s'asseoir et de devoir voter debout, l'inexistence de lecteur d'écran ou de zoom pourtant indispensables aux personnes déficientes visuelles, l'étroitesse de l'espace, le manque de lisibilité à l'écran ou des supports papier, etc.

« Les caractères de la liste des candidats sont trop petits. Sur le ticket, le choix des candidats en dessous du code QR est illisible alors qu'il y a largement de quoi l'imprimer en plus grand. » (Un électeur qui n'est pas en situation de handicap ou à mobilité réduite mais « se sent concerné par l'accessibilité ».)

Deux personnes ont regretté l'obligation de devoir être accompagnées dans l'isoloir, faute d'accessibilité, et de ne pouvoir dès lors pas voter en toute autonomie et indépendance.

Isoloir

83,33% des répondants (75 personnes) ont estimé que l'isoloir était adapté à leurs besoins et 16,67% (15 personnes) ont estimé le contraire. Les raisons évoquées par ces derniers sont : un matériel pas adapté (écran situé en hauteur, rideau ne se fermant pas correctement, espace trop exigu pour permettre de se mouvoir ou d'être accompagné...), l'impossibilité de s'asseoir, le manque de discrétion, etc.

« Une partie des infos sur l'écran est en trop petits caractères (dont la liste de noms ; j'ai donc été obligée de voter en tête de liste). J'ai cherché en entrant dans le bâtiment la liste des noms de parti pour savoir quel était le numéro (très peu présent, si pas absent sur la quasi-totalité des tracts reçus), mais je n'ai pas trouvé cette liste. Je n'ai pas trouvé l'icône pour valider mon vote, c'est mon accompagnateur qui a dû valider mon vote. Il est important de choisir une police de caractère aussi grande et contrastée que possible (Verdana a des traits plus marqués et donc plus lisibles que la police utilisée lors du vote). » (Une électrice malvoyante)

F. Remarques des répondants

Propositions pour améliorer l'accessibilité des élections

En fin de questionnaire, les répondants étaient invités à faire part de leurs commentaires ou remarques générales sur les élections communales. Nous avons synthétisé ci-dessous les plus pertinentes :

- Permettre à tous les citoyens de voter secrètement ;
- S'assurer que les bureaux de vote dits « accessibles » le soient bel et bien en les faisant éventuellement tester et valider par des experts en accessibilité ;
- Prévoir (en suffisance) des aménagements extérieurs et intérieurs adaptés aux PMR, notamment des parkings, dans les files d'attente, pour accéder aux bureaux, etc. ;
- Rendre toutes les machines de vote accessibles, en prévoyant notamment un ordinateur avec des touches et une adaptation vocale (pour les personnes aveugles, malvoyantes ou analphabètes) ;
- Rendre le service Taxibus gratuit le jour des élections ;
- Prendre en compte également les besoins des personnes déficientes intellectuelles ; selon certains électeurs, les informations données en Facile à lire et à comprendre étaient inexistantes ou pas toujours claires.

D'autres électeurs sont plus positifs et soulignent : le bon accueil et l'accompagnement reçu de la part du personnel, la présence d'un isoloir adapté aux PMR ou d'une chaise roulante à l'entrée, l'utilisation d'un pass prioritaire pour les PMR, etc. Plusieurs ont noté l'aide qu'ils ont reçue de la part d'autres citoyens pour pallier le manque d'accessibilité.

Enfin, une électrice a signalé les inconvénients du vote électronique en termes d'accessibilité et de secret des votes : *« J'étais assesseure, préposée à l'aide au scannage des tickets. Je tiens à signaler que seul 10% de la population a compris comment scanner le bulletin et l'a fait sans aide. Tous les autres ont dû être assistés pour le faire, même des élus ! Il était loisible à la personne occupant ce poste de*

jeter un œil au vote du citoyen. Une personne sur 6 a dû être assistée dans l'isoloir. Une proportion non négligeable. »

Brochure

Seulement 25,26% des répondants (24 personnes) avaient eu connaissance de la brochure « Bruxelles 2018 : Accessibilité des élections aux personnes en situation de handicap » éditée et distribuée par Bruxelles Pouvoirs locaux, contre 74,74% (71 personnes).

Conclusion et recommandations du CAWaB

Voter est un droit, pas un privilège. Il est donc primordial que tout citoyen bruxellois, quel que soit son handicap, puisse se rendre aux urnes et voter sans encombre. Rendre les élections accessibles permet aux personnes à mobilité réduite de participer pleinement à la vie politique et citoyenne belge et de faire partie intégrante de la société.

C'est une étape indispensable vers l'inclusion. Mais c'est aussi un enjeu démocratique. En effet, le manque ou l'absence d'infrastructures et de matériel adaptés pourrait décourager certaines personnes de voter, ou pire, les en empêcher.

Or en parcourant les résultats de ce sondage, on note que même si certaines évolutions sont positives – le CAWaB se réjouit notamment du fait que la grande majorité des répondants a trouvé que les membres des bureaux de vote étaient attentifs à leurs besoins –, toutes les personnes à mobilité réduite ne peuvent pas encore voter en totale autonomie et indépendance.

Trop souvent encore, elles doivent compter sur leur capacité de débrouillardise ou sur la bonne volonté des autres pour les aider. En outre, le fait qu'elles doivent être parfois accompagnées dans l'isoloir, faute d'un environnement adapté, ne garantit pas le secret des votes. Bref, de nombreuses personnes à mobilité réduite doivent encore s'adapter à la société, et non le contraire, comme le veut l'ordonnance handistreaming

À la lecture des résultats de ce sondage, le CAWaB attire l'attention des communes sur l'importance des quelques mesures suivantes en vue notamment des élections législatives, régionales et européennes de mai 2019 :

- Veiller à mettre plus de chaises de repos à disposition des électeurs à mobilité réduite. En effet, seule la moitié des répondants a estimé qu'il y en avait assez dans les files d'attente.
- Identifier clairement par un panneau ou un drapeau (beach flag) les emplacements de stationnement spécialement réservés aux personnes à mobilité réduite aux abords des bureaux de vote.
- Réitérer l'organisation de séances d'entraînement au vote, en conditions réelles : carte à insérer, écran tactile, scan du ticket... ce qui n'est pas possible avec les simulations sur ordinateur à domicile. Il est également important de communiquer davantage sur l'organisation de ces « séances d'entraînement ».

- Ne pas hésiter à se faire accompagner par [les services conseils en accessibilité agréés par la Région](#), et à faire vérifier l'accessibilité (des entrées, des bureaux de vote, de l'isoloir...) avant l'ouverture du bureau de vote (par ex. la veille) par ces services agréés.
Il apparaît en effet que même certains isolements dits « accessibles » ne l'étaient pas vraiment. Rappelons qu'un bureau de vote et un isolement adaptés répondent à des normes bien précises qui sont présentées dans le [guide pour l'accessibilité du processus électoral aux PMR](#).
- Faire auditer (en dehors de la période pré-électorale) les bâtiments communaux dans lesquels sont installés les bureaux de vote par des services conseils en accessibilité agréés par la Région.
Les aménagements réalisés pour améliorer l'accessibilité aux bâtiments communaux lors des élections (la plupart du temps des écoles) pourraient ainsi être structurels plutôt que ponctuels, et ainsi bénéficier durablement aux infrastructures communales.
- Améliorer la diffusion de l'information sur l'accessibilité des sites, des aides et des mesures mises en place. Il est essentiel de ne pas oublier l'accessibilité qui concerne le « comment voter », en plus du « où voter et comment s'y rendre ».
Sur ce point, le fait que près de 60% des répondants n'étaient pas au courant que le service Taxibus de la STIB était exceptionnellement ouvert un dimanche est interpellant ; de même que seul 25% avait eu connaissance de la brochure « Bruxelles 2018 : Accessibilité des élections aux personnes en situation de handicap », éditée par Bruxelles Pouvoirs locaux.
- Evoquer les résultats de ce rapport au sein des conseils consultatifs des personnes handicapées communaux et y préparer l'évaluation de l'accessibilité des prochaines élections de mai 2019.

Appliquer ces mesures est dans l'intérêt de tous. Car une chose est sûre : grossesse, vieillesse, accident, maladie... nous serons tous un jour ou l'autre à mobilité réduite ou en difficulté de compréhension, notamment par rapport aux nouvelles technologies.

Les types de handicaps sont variés et complexes ; les besoins spécifiques des personnes handicapées multiples. Rendre les élections accessibles dépendra de l'implémentation des recommandations par les autorités publiques en assurant notamment la sensibilisation et la formation des membres des bureaux de vote aux besoins spécifiques des PMR.

Nous ne pouvons que recommander aux communes et aux régions de se référer au [guide pour l'accessibilité du processus électoral aux PMR](#), réalisé par la Région bruxelloise avec la collaboration de Passe-Muraille et du CAWaB. Il regorge d'informations techniques et d'outils pratiques pour rendre les élections accessibles à tous les citoyens bruxellois.